

184863



184863

CASABLANCA, Le 30 novembre 2023

AGUENAOU ASMAA
BD HASSAN II RES WALID C 1ER ETAGE N 3
MOH, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE TOTALE

Identifiant adhérent : 011841_1976-11-14_LATIFA

N/REF : 20233340025480

Adhérent : KHALIDI LATIFA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de LATIFA KHALIDI.

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant total de* **2250.00 MAD**

Validité de prise en charge : du 30-11-2023 au 30-02-2024.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Center d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à LATIFA KHALIDI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

* Pour information, la part adhérent : **0.00 MAD**



ASMAA AGUENAOU

Kinésithérapeute

Boulevard Hassan II , Résidence Walid C
1° étage, Appart.n°3 – Mohammedia

CP

Tél : 0523 32 30 62

ICE 001891493000092

IF 55 620200

Le 29/01/2024

Ma
ore
origi

FACTURE N° 20/24

NOM PATIENT: Mme. KHALIDI Latifa

NATURE DE MALADIE: lombo-sciatalgie

SOINS : 15 séances de Rééducation AMM 7+6/2

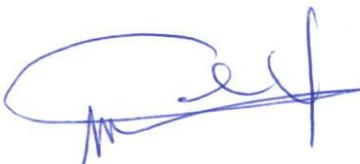
Physiothérapie, rééducation fonctionnelle de la colonne lombo-pelvienne

DATES DE TRAITEMENT : du 01/12/2023 au 29/01/2024

HONORAIRES : 150 Dh x 15 soit 2250 Dh

Soit ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A

DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DIRHAMS



Asmaa AGUENAOU
Kinésithérapeute
Bd. Hassan II Résid. Walid "C"
1er Etage N° 3 - Mohammedia
Tel : 0523 32 30 62

الشركة العامة
SOCIETE GENERALE

DH

درهم

PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE

ادفعوا مقابل هذا الشيك

À L'ORDRE DE

PAYABLE À
MOHAMMEDIA HOURYA

يُودي في

777, Bd la Resistance
et Bd de la Palestine
MOHAMMEDIA
Tel 0523 28 90 00

ÉMIS A

NUMÉRO DE COMPTE

LE

SIGNATURE

التوقيع

**125 00 050145 95
AGUENAOU ASMAA**

CHÈQUE SERIE KBC N° 9655709

La signature ne doit pas atteindre la zone ci-dessous

يجب ألا يصل التوقيع إلى الحيز الموجود أسفله



19*2SGM/R3265995S2M

إطار خاص بالشركة العامة
Cadre réservé à la Société Générale

BILLETS (ل.م) اللمس	200 dh		
	100 dh		
	50 dh		
	20 dh		

PIECES (ل.م) اللمس	10 dh		50 C	
	5 dh		20 C	
	2 dh		10 C	
	1 dh		5 C	
TOTAL				

Avis important

Est passible d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 2.000 à 10.000 Dirhams sans que cette amende puisse être inférieure à 25% du montant du chèque. Le tireur du chèque qui fait opposition de payer au tiré pour des motifs autres que : la perte, le vol, l'utilisation frauduleuse ou la falsification du chèque, le redressement ou la liquidation judiciaire du porteur.
(Loi 15-95 portant Code du commerce).

إعلان هام

يعاقب بالحبس من سنة إلى 5 سنوات وبغرامة تتراوح من 2.000 إلى 10.000 درهم، بدون أن تقل قيمتها عن 25 في المائة من قيمة الشيك. ساحب الشيك المعترض لدى المسحوب عليه إستنادا إلى سبب آخر غير فقدان الشيك أو سرقته أو الإستعمال التدليس لشيك أو تزويره أو حالة التسوية أو التصفية القضائية للحاملي.
(قانون رقم 15-95 المتعلق بسندونة التجارة).